

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 8 décembre 2014
Séance du 24 novembre 2014

13 Centre Communal d'Action Sociale - Acompte sur subvention 2015

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN

M.ASSAMTI

M. ATAKAYA

Mme GOMES-NASCIMENTO

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. BOUKACHBA

M. BOUADDI

Mme SAVAS

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

Comme chaque année, il convient d'octroyer, dans l'attente du vote de la totalité de la subvention lors du budget primitif, un acompte sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale afin qu'il puisse faire face à ses besoins en terme de trésorerie. Pour mémoire, la somme versée au CCAS au titre de la subvention 2014 était de 1 635 000 €.

Il vous est proposé de verser, au CCAS, un acompte de 25% de la subvention 2014, soit 408 750 €.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L. 2122-21-1,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 24 novembre 2014,
Considérant le besoin de trésorerie du CCAS en l'attente du vote du budget,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'octroyer un acompte sur subvention de 408 750 €, au titre d'un premier acompte sur l'année 2015, dans l'attente du vote de la totalité de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Article 2 : d'imputer la dépense au crédit qui sera ouvert à cet effet au budget 2015 de la Ville, compte 657362/520/AA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 09 DEC. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 11/12/14

et publication ou notification le 09/12/14

CREIL, le 11/12/2014.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy**